

VUE GÉNÉRALE DE L'USINE



UNE CHAÎNE DE MONTAGE

IMP. JOUBERT - DIJON

Etablissements TERROT, 2, rue André-Colomban - DIJON
MAGASIN D'EXPOSITION A PARIS, 72, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE

Une splendide
réalisation 100% Française

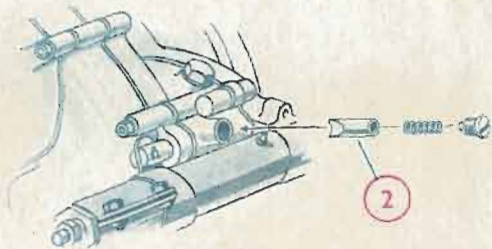


LE SCOOTER 55



SCOOTER 55

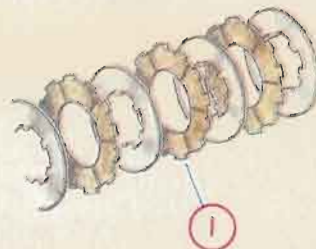
Confort
Protection
Stabilité
Maniabilité
Simplicité
Robustesse
Sécurité
Tenue de route



SPÉCIFICATIONS : Moteur 125 cm³, 2 temps à piston écoilé, distribution à 2 transferts, culasse hémisphérique, en alliage léger, alésage 53,5, course 55. — Allumage et éclairage par volant magnétique. — Refroidissement par turbine à air canalisé et circulation forcée. — Carburateur : starter automatique, commande des gaz par poignée tournante. — Boîte : 2 vitesses, commandées par deux pédales, rapports de démultiplication : 1^{re} : 9,45 à 1, 2^{me} : 4,83 à 1. — Débrayage à disques multiples. — Freins : à tambour : AV, diam. 100, commande au guidon, AR, diam. 130 à commande au pied. — Roues : sur roulements annulaires indé réglables. — Pneus de 8 x 3,5. Changement rapide de la chambre à air par flasque amovible. — Suspension AV : tube articulé sur biellettes et anneaux caoutchouc. — Susp. AR : tube pivotant sur articulation du châssis et suspension par bloc caoutchouc comprimé, siège galbé Dunlopillo. — Divers : Réservoir essence 7 litres. — Coffre à outils amovible, sous le siège, permettant un accès facile du moteur. — Pare-chocs AR. et AV. — Panneaux latéraux arrière amovibles. — Feu rouge catadioptrique. — Avertisseur électrique. Vitesse : 70 kms-h. — Consommation : 2 l. 5 aux 100 kms.

CARACTÉRISTIQUES DE NOS SCOOTERS 55

1. — Embrayage à disques Ferax.
2. — Simplicité et efficacité du verrouillage des vitesses.
3. — Câbles d'embrayage et de gaz séparés.
4. — Suspension avant par 4 anneaux caoutchouc.
5. — Accessibilité de tous les points de graissage.
6. — Carrosserie AV monocôque rigide.
7. — Silencieux étanche et facilement démontable.
8. — Béquille allongée.
9. — Œillets d'aération.



TERROT

LE SCOOTER 55 125 CM³

GARANTIE. — Nos scooters sont garantis pendant six mois contre tout vice de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie est expressément limitée à la réparation dans nos ateliers ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour aucune cause et sous quelque forme que ce soit, notamment à raison de l'immobilisation de la machine, des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient. La garantie doit être revendiquée au moment de la demande d'échange ou de réparation. Les vices défectueux doivent nous être adressés francs et non retour et à la charge de l'expéditeur, ainsi que les frais de déplacement, de transport, d'essai, etc. ... et l'exposé de réparation ou d'échange de pièce. La garantie des performances et maniabilité est limitée à celle de nos fournisseurs. Nous garantissons exclusivement comme scooters "TERROT" seuls, sans autres marques officielles. Les machines de notre marque livrées par des tiers ne peuvent être considérées comme réduites à zéro. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications apportées à nos machines par un tiers.